



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2024/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 11/12/2024 – Délibération B6 N°24-074  
7-5 Subventions

**AN 2024  
24-074**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAINE, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Françoise VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE  
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN  
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

### **Absent excusé :**

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

**Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

04/12/2024

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	27
Votants	32

### **DATE D'AFFICHAGE :**

04/12/2024

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DU COMITÉ DES YVELINES DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR 2024**

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif (BP) 2024 du budget principal de la Ville adopté par délibération du Conseil Municipal n°24-025 du 3 avril 2024,

Considérant que la campagne annuelle Octobre Rose menée en France depuis 1994 par l'association Ruban Rose,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20241211-DEL24\_074-D

Considérant que cette campagne vise à sensibiliser le grand public au dépistage du cancer du sein et à lever des fonds pour la recherche médicale et scientifique,

Considérant que dans le cadre de cette opération, l'association Pluri'elles a organisé le 27 octobre 2024 une marche solidaire, pour récolter des fonds, et que cet évènement a rassemblé 129 participants,

Considérant que les fonds ainsi récoltés ont pour objectifs :

- de financer des équipes et des programmes de recherche,
- de répondre aux besoins des personnes malades et de leurs proches,
- de contribuer à la promotion de leurs droits
- et de prévenir la maladie,

Considérant que la Commune souhaite marquer une fois encore son engagement dans la lutte contre le cancer par une action concrète,

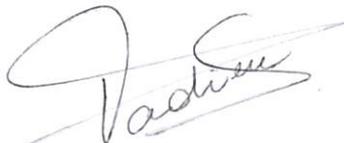
Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de participer à la campagne d'Octobre Rose, en octroyant, en plus du versement opéré par l'association, une subvention de 10 € par participant soit un montant de 1290 € en faveur du Comité des Yvelines de la Ligue contre le cancer,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 5 décembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),**

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** d'octroyer en 2024, une subvention de fonctionnement de 1290 € au profit du Comité des Yvelines de la Ligue contre le cancer dans le cadre de la campagne annuelle Octobre Rose.
- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget principal 2024.
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la présente délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Madame le Comptable public.



Sylvia PADIOU,  
Secrétaire de séance



Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 18/12/2024  
Et publié le 18/12/2024



Gilles LÉCOLE  
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE  
le 18/12/2024  
Application agréée E-legalite.com